

## AVENANT AU CONTRAT DE CESSION DU 25 AOUT 2020

### ENTRE LES SOUSSIGNEES :

Dénomination sociale de l'entreprise : **sas KI M'AIME ME SUIVE**  
dont le siège social est situé au 92 rue de la Victoire – 75009 Paris  
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris  
sous le n° 492 598 438 00017 – Code APE : 9001Z  
représentée par Monsieur Pascal GUILLAUME, en qualité de Directeur Général  
titulaire de la licence n° 2-1066422 & 3-1066421  
n° tél. 01 53 25 02 80 n° télécopie : 01 53 25 15 09

Ci-après dénommée "**LE PRODUCTEUR**"  
D'une part

### ET

Dénomination sociale de l'entreprise : La Ville de Royan  
Dont le siège social est situé au **80 AV DE PONTAILLAC - CS N°80218 - 17205 ROYAN CEDEX**  
TVA Intracommunautaire : **Néant**  
Siret n° **2117030600013** - Code APE : **751 A**

Représenté par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par **M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire**, en vertu de l'arrêté ASG n° 20.1480 en date du 21 juillet 2020, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.  
Titulaire des licences : **1-1072975 / 2-1072976 / 3-1072977**  
n° tél. : **05 46 39 56 56** - mail : **m.sorignet@mairie-royan.fr**

Ci-après dénommée "**LE DIFFUSEUR**"  
D'autre part,

### IL EST EXPOSÉ CE QUI SUIT :

1. LE PRODUCTEUR dispose du droit de représentation en France (ou dans les pays concernés par la tournée) du spectacle suivant :

**« ET SI ON NE SE MENTAIT PLUS ? »**  
Une pièce de Emmanuel Gaury et Mathieu Rannou  
Mise en scène : Raphaëlle Cambray  
Ci-après dénommé « le spectacle »

pour lequel il s'est assuré le concours des artistes et des partenaires nécessaires à sa présentation.  
LE DIFFUSEUR déclare connaître et accepter le contenu du spectacle précité.

2. LE DIFFUSEUR certifie s'être assuré de la disponibilité du site ci-dessous désigné :

**Salle de spectacle Jean Gabi**  
**112 rue Gambetta**  
**17120. ROYAN**  
Ci-après dénommée « la salle »

Paraphe PRODUCTEUR

1/2

Paraphe DIFFUSEUR

PG

CECI EXPOSE, ET ETANT ENTENDU QUE LE PRODUCTEUR N'A PU HONORER LA REPRESENTATION A LA DATE PREVUE SUITE A L'EPIDEMIE DU CORONAVIRUS COVID-19, VOICI LES MODIFICATIONS :

3. LE PRODUCTEUR s'engage à fournir dans les conditions définies ci-après **une** représentation du spectacle susnommé :

DATE : **Vendredi 22 avril 2022**  
HEURE : **20:45**

#### ARTICLE 4 – CONDITIONS FINANCIERES

1) En contrepartie de la cession consentie au DIFFUSEUR de représenter le SPECTACLE pour une représentation, dans les conditions indiquées dans le présent contrat, LE DIFFUSEUR versera au PRODUCTEUR une somme hors taxes, de :

Cachet (TVA 5,50%)	6 200.00 €
Forfait restauration (TVA 5,50%)	95.00 €
Total HT	6 295.00 €
Total TVA	346.23 €
Total TTC	6 641.23 €

#### ARTICLE 5 – MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement sera effectué de la manière suivante :

Facture d'acompte	3 270.50 €	-	Acompte reçu le 09/09/2020
Facture de solde	3 370.73 €	22/04/2022	Virement bancaire

Toutes les autres clauses du contrat initial qui ne sont pas explicitement visées dans le présent avenant demeurent inchangées.

Fait en double exemplaire, à Paris, le 02/06/2021

LE PRODUCTEUR  
Pascal GUILLAUME  
Directeur Général



LE DIFFUSEUR  
Pour le maire par déléation  
Monsieur le premier adjoint  
M. Didier SIMONNET



92 rue de la Victoire 75 009 PARIS - Tél : 01.53.25.02.80 Fax 01 53 25 15 09 - [www.kimaimemesuive.fr](http://www.kimaimemesuive.fr)

Paraphe PRODUCTEUR

PG

2/2

Paraphe DIFFUSEUR